

78 - Subvention à l'UPFR Sports - Eclairage du terrain de rugby de la Bouloie

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : Depuis de nombreuses années, la Ville de Besançon et l'UPFR travaillent de concert pour faciliter la pratique sportive, tant sur le patrimoine sportif municipal que sur celui de l'Université.

Cette collaboration prend le plus souvent la forme de mise à disposition réciproque d'équipements pour faciliter les entraînements et compétitions des étudiants et des associations sportives bisontines. Mais elle peut également parfois prendre la forme de partenariat sur des opérations d'investissement, comme ce fut le cas en 2014 avec la création d'un espace multisports ouvert et accessible aux habitants du quartier (subvention de 25 K€ de la Ville).

Le site de la Bouloie -31 chemin de l'Epitaphe- dispose d'un terrain de rugby utilisé principalement aujourd'hui par les étudiants. L'UPFR souhaiterait pouvoir, notamment en hiver, utiliser ce terrain en fin d'après-midi et début de soirée, ce qui en l'absence d'éclairage est impossible aujourd'hui.

Le club de l'OB (470 licenciés) et les autres utilisateurs ne devraient, à terme, plus pouvoir pratiquer sur le stade de Montrapon. De ce fait les deux terrains de rugby du site des Orchamps sont insuffisants pour garantir une bonne pratique de ce sport (sachant que sur le site de la Malcombe le terrain de rugby est souvent peu praticable en hiver).

De ce fait, la Ville est fortement intéressée par l'utilisation en soirée et parfois en week-end du terrain de rugby de la Bouloie.

La Ville et l'UPFR ont donc convenu de la nécessité d'éclairer ce terrain de rugby. Les travaux prévoient (principes généraux) :

- Génie civil et génie électrique pour l'alimentation du terrain (environ 500 ml de fouille)
- Pose de 4 mâts de 18 m avec serrure magnétique munis chacun de 3 projecteurs (avec une option pour deux projecteurs par mât en option pour l'éclairage de la piste d'athlétisme)
- Mise en place de 4 coffrets aluminium sur socle béton au pied de chaque mât.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 100 K€ TTC et le plan de financement s'établit comme suit :

- UPFR : 50 000 €
- Ville de Besançon : 50 000 €.

La Ville effectuera le versement en fonction de l'état d'avancement des travaux qui devraient débuter en juillet 2015 et se terminer courant septembre 2015. Un premier acompte de 25 000 € sera versé à la signature de la convention de financement.

La dépense correspondante sera imputée sur la ligne de crédit 204.40.204112.00506.20300.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce projet et sur l'attribution d'une participation financière à hauteur de 50 000 € à l'UPFR,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de subventionnement avec l'UPFR Sports, ainsi que tout avenant s'y rapportant.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4 (1 élu ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. SCHAUSS, M. DEVESA et Mme PESEUX n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 25 juin 2015.